1. Le Client pourra :

- Créer un compte et s’authentifier;

- Soumettre sa déclaration via un formulaire numérique;

-Déclarer un ou plusieurs produits;

-Joindre un document (licence) à la déclaration ;

-Recevoir des notifications sur le statut de son dossier.

-Télécharger le rapport d'analyse.

2. Le Contrôleur pourra :

- Accéder à la liste des demandes qui lui sont assignées;

-Prendre des photos du produit pendant le contrôle;

-Ajouter des commentaires sur un produit ;

-Valider ou rejeter un produit selon sa conformité sur le terrain.

3. Le Laborantin pourra :

-Remplir un formulaire pour les résultats d’analyse.

-Générer automatiquement un rapport d’analyse à partir des données saisies.

-Soumettre le rapport au contrôleur pour validation.

-Consulter l’historique des analyses effectuées.

4. Le chef de service pourra :

-Avoir une vue d'ensemble de tous les dossiers via un tableau de bord